

DECISION DU MAIRE 2025/023

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Contrat de service
d'hébergement et de
maintenance des
logiciels**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget ;

**Société AFI – Agence
Française Informatique –
Lognes (77)**

Vu le contrat de service d'hébergement et de maintenance des logiciels présenté par la société AFI – Agence Française Informatique – 35 rue de la Maison Rouge – 77185 LOGNES ;

Considérant la nécessité pour la ville de Bourbon-Lancy de poursuivre la collaboration avec la société AFI afin de disposer d'un droit d'accès à leurs serveurs d'hébergement de logiciels et des services destinés au maintien en bon état de fonctionnement des logiciels,

Madame la Maire décide :

ARTICLE 1 : D'accepter et de signer le contrat de service d'hébergement et de maintenance des logiciels proposé par la société AFI – Agence Française Informatique.

ARTICLE 2 : Le contrat est conclu aux principales conditions suivantes :

- Durée du contrat : 12 (*douze*) mois à compter du 1^{er} janvier 2025 ; il est renouvelable par tacite reconduction pour une durée globale ne pouvant excéder 4 ans ;
- Coût annuel au 1^{er} janvier 2025 : 17 450,28 € HT (*dix-sept mille quatre-cent-cinquante euros vingt-huit cents*) soit 20 940,32 € TTC ;
- Révision méthode Syntec au 1^{er} janvier ;
- Facturation semestrielle à terme à échoir.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée :

- au Représentant de l'Etat,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais-Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 15 mai 2025

Edith GUEUGNEAU
Maire

